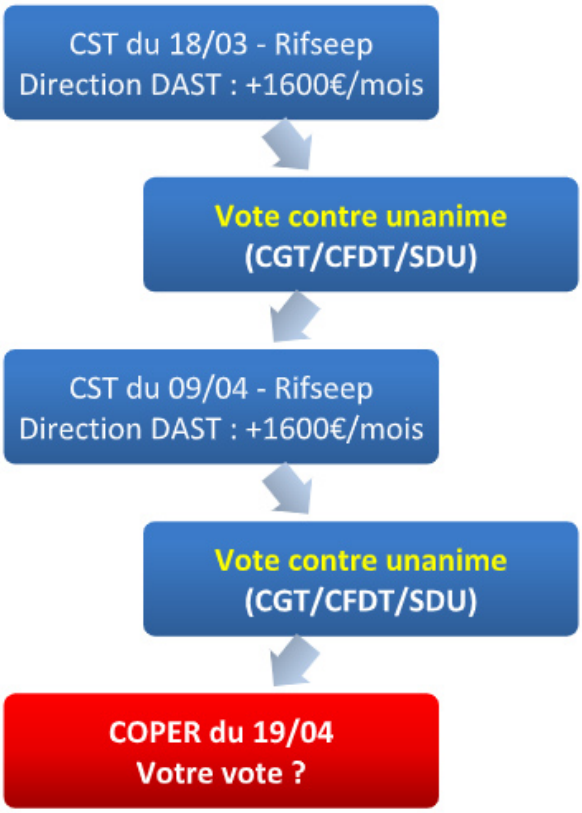
web : cgt-ardennes.fr
mail : cgt@cd08.fr

En action !

Pour l'introduction d'une dose de justice indemnitaire au CD08

#Rémunération #Action #CD08

Logigramme de décision d'attribution d'une prime injuste



Ne soyez pas des élus spectateurs !!

Ce jour vous devez vous positionner sur la modification de l'emploi de Directeur de l'Action Sociale, Sports et Territoire (Rapport N°20). Cette modification s'accompagne :

- D'un changement de filière (filière sociale à filière administrative) sans concours, ni examen
- D'un changement de RIFSEEP (20 000€/an).

Ce dossier a reçu par 2 fois un avis et un vote défavorable unanime des représentants du personnel, pourtant, il vous est présenté ce jour pour validation ! Ce comportement de déni ne fait qu'accentuer le sentiment persistant d'injustice, de «2 poids 2 mesures».

Limiter les dépenses de fonctionnement ne peut être acceptable par les agents qu'avec une juste répartition des efforts et une équité dans l'attribution du régime indemnitaire (par exemple en revalorisant le RIFSEEP des 18 infirmières) ; d'autant que les dépenses d'investissement et projets envisagés aux Vieilles-Forges ou Bairon semblent elles, sans limite.

